

Société Intercommunale BEP Environnement Assemblée Générale Ordinaire

Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024

Sont présents :

Houbotte Louis

Pour le Groupe "Province"				
Collard Catherine	Représentant de Province de Namui			
Pour le Groupe "Intercommunales"				
Allard Arnaud	Représentant de B.E.P.			
Pour le Groupe "Communes"				
Dieudonnée-Olivier Martine	Représentant de Andenne			
Marcolini Nadia Pierson Marc	Représentants de Assesse			
Copine André Gérard André Poncelet Jeannine Rolin Vinciane	Représentants de Bièvre			
Chabotaux André Meunier Lucile	Représentants de Cerfontaine			
Besohe Alain Closset Robert	Représentants de Dinant			
Cooremans Jérôme Dejardin Vincent Jacquemin Thierry Joiret Isabelle	Représentants de Eghezée			
Dethier Vincent Hilger Françoise	Représentants de Fernelmont			

Deproost Magali	Représentant de Floreffe	
Nocent Thomas	Représentant de Florennes	
Lepage Olivier	Représentant de Gembloux	
Barbeaux Cécile	Représentant de Gesves	
Bultot Simon	Représentant de Hastière	
Libert Marc Mallieu Pierre	Représentants de Havelange	
Gobert Michel Sacré Jean-Pierre	Représentants de Jemeppe sur Sambre	
Leclercq Jérome	Représentant de La Bruyère	
Etienne François	Représentant de Namur	
Hellin Didier	Représentant de Ohey	
Cox Gérard	Représentant de Onhaye	
Fiasse Gilles	Représentant de Philippeville	
Bournonville Laurent	Représentants de Profondeville	
Vicqueray Patrick		
Defaux Julien	Représentant de Rochefort	
Bleret-De Cleermaecker Sabine	Représentant de Somme-Leuze	
Robinet André	Représentant de Vresse-sur-Semois	
Bultot Philippe Docq Cindy Loisse Dimitri Poulin Christine	Représentants de Walcourt	
Pâquet Charles	Représentant de Yvoir	

Assistent également à la réunion :

Monsieur Fabrice De Rycke, Commune de Hastière, Madame Laurence Daffe, Commune de Ciney, Monsieur Thierry Lavis, Commune de Rochefort, Madame Cécile Crevecoeur, Ville de Namur, Monsieur Gauthier de Sauvage, Ville de Gembloux, Monsieur Guy Capriaux, Province de Namur, Madame Nathalie Dumont, Commune d'Anhée, Madame Anne Barzin, Ville de Namur, Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP, Madame Amélie Joly, Directrice du Secrétariat Général, Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité, Madame Isabelle Sadin, Directrice Ressources Humaines et Services Généraux, Madame Véronique Arnould, Directrice du Département Environnement, Madame Delphine Marot, Directrice du Département Développement Economique f.f., Monsieur Fabrizio Cipolat, Directeur du Département Développement Territorial, Madame Ingrid Bertrand, Cheffe du service communication, Monsieur Geoffroy Quenon, Chef de service au Département Informatique et Télécommunications, Monsieur Alexandre Colot, Chef de service au Département Développement Territorial, Monsieur Alain Stevens, Chef de service au Département Développement Economique.

Sont excusés:

Madame Marie-Thérèse Colaux, Commune de Gedinne, Monsieur Marc Targez, Commune de Fernelmont, Monsieur Frédéric De Visscher, Carmeuse, Monsieur Etienne Bertrand, Commune de Sombreffe, Madame Ginette Bodart, Commune de Sambreville, Monsieur Gilles Ramelot, Commune de Havelange, Monsieur Arnaud Maquille, Commune de Mettet, Monsieur Benjamin Berger, Ville de Gembloux, Madame Régine Rochette, Ville de Beauraing, Madame Jessica Carpentier, Commune de Somme-Leuze, Monsieur Christophe Gilon, Commune d'Ohey, Monsieur Etienne Drèze, Commune de Fosse-la-Ville, Madame Marie Bodson, Commune d'Assesse, Monsieur Alexandre Visée, Commune d'Yvoir, Madame Charlotte Bazelaire, Ville de Namur, Monsieur Jacques Bechet, Commune de Cerfontaine, Madame Stéphanie Heyden, Commune de Vielsalm, Monsieur René Robaye, Ville de Namur, Madame Charlotte Deborsu, Ville de Namur, Madame Laurence Gindt, Commune d'Ohey, Madame Valérie Lesscrenier, Commune de Marche-en-Famenne, Madame Anne-Lise Mallia, Ville de Gembloux, Madame Eloïse Bodet, Commune de Vresse-sur-Semois, Madame Catherine Casseau, Ville de Namur, Monsieur Marc Buytaert, Commune de Houffalize, Monsieur Francis Saulmont, Commune de Couvin, Madame Stéphanie Scailquin, Ville de Namur, Madame Marie-Anne Denis, Province du Luxembourg, Monsieur Christian Meunier, Commune de Somme-Leuze.

Conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à défaut de la présence effective à la réunion de l'Assemblée Générale d'au moins un délégué de la commune ou de la province associés, l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote.

Les décisions des communes suivantes, non représentées lors de cette Assemblée Générale, ont été prises en compte pour l'expression des votes :

- Anhée;
- Ciney;
- Fosses-la-Ville;
- Gedinne;
- Houyet;
- Sombreffe;
- Viroinval;
- Vresse-sur-Semois.

Monsieur Gérard COX, déclare la séance ouverte à 18 heures 40

A l'unanimité, l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Madame Isabelle Joiret et Monsieur André Chaboteaux. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

La présente Assemblée est valablement constituée, puisque :

- 2.276,00 parts sont représentées pour le groupe "Province "sur 2.276,00 parts souscrites,
- 100,00 parts sont représentées pour le groupe "Intercommunale" sur 100,00 parts souscrites,
- 3.380,00 parts sont représentées pour le groupe "Communes "sur 4.553,00 parts souscrites,

Soit, au total, 5.756,00 parts représentées sur 6.929,00 parts souscrites.

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024

L'Assemblée Générale approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire, qui se sont tenues le 18 juin 2024, selon le rapport suivant :

Pour le Groupe "Communes"OUI : 3.742,88 parts NON : 31,82 parts ABSTENTION : 75,10 parts

Pour le Groupe « Intercommunale » OUI : 100,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

Pour le Groupe "Province"
 OUI : 2.276,00 parts
 NON : 0,00 part
 ABSTENTION : 0,00 part

2. Approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024

Conformément à l'article L1523-16 alinéa 7 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil d'administration arrête l'évaluation du Plan stratégique prévu à l'article L1523-13 §4 dudit Code.

En sa séance du 16 octobre 2024, le Conseil d'administration du BEP Environnement a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique pour l'année 2024.

Conformément à l'article L1523-13 §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la deuxième Assemblée Générale doit avoir à son ordre du jour l'évaluation du Plan stratégique.

L'évaluation du Plan stratégique a été transmise à l'ensemble des associés ainsi que des délégués.

Le point est présenté par Monsieur Renaud Degueldre, Directeur Général du BEP.

L'Assemblée Générale approuve l'évaluation du Plan stratégique pour l'année 2024 selon le rapport suivant :

Pour le Groupe "Communes" OUI : 3.742,88 parts NON : 31,82 parts ABSTENTION : 75,10 parts

Pour le Groupe « Intercommunale » OUI : 100,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

Pour le Groupe "Province"
 OUI : 2.276,00 parts
 NON : 0,00 part
 ABSTENTION : 0,00 part

3. Approbation du Budget 2025

En séance du 16 octobre 2024 le Conseil d'administration a approuvé le budget 2025. Celui-ci est présenté et commenté par Monsieur Tony Soriano, Directeur Finances et Comptabilité du BEP.

La synthèse des flux financiers s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	-418.566€	449.000€
Fonctionnement	-418.566€	449.000€
Sites d'exploitation	-3.122.282€	1.841.029€
Sites d'exploitation	-3.122.282€	1.841.029€
Communication et prévention	-936.244€	936.244€
Fonctionnement	-936.244€	936.244€
Collecte	-28.634.801€	29.025.136€
Collecte	-14.238.966€	14.866.393€
Fost Plus	-13.551.191€	13.244.036€
Commerçants	-844.644€	914.707€
Valorisation et traitement	-22.587.502€	24.022.840€
CET	-1.151.181€	631.681€
Aire de Compostage	-2.391.700€	2.536.265€
Valorisation des déchets ménagers	-8.841.887€	10.307.761€
Valorisation des déchets organiques	-3.211.364€	3.415.575€
Déchets autres	-842.380€	780.918€
Usine Tri-Broyage bois et encombrants Floreffe	-6.148.992€	6.350.640€
Recyparcs	-23.914.116€	25.695.170€
Exploitation	-23.914.116€	25.695.170€
Tri-transfert	-4.569.208€	2.461.327€
Tri-transfert	-4.569.208€	2.461.327€
DEEE	-1.226.329€	1.262.867€
DEEE	-1.226.329€	1.262.867€
Total	-85.409.048€	85.693.614€

Les produits intègrent des tranches de subsides sur investissements antérieurs pour un montant de 527.398 €. Le total des investissements s'élève à 11.474.796 €.

Le financement des investissements s'effectue par prélèvement sur fonds propres ou emprunts.

Tenant compte de ces éléments, le résultat budgétaire de fonctionnement de l'exercice 2025 présente un boni de 284.565 €.

L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 selon le rapport suivant :

• Pour le Groupe "Communes" OUI : 3.742,88 parts NON : 31,82 parts ABSTENTION : 75,10 parts

• Pour le Groupe « Intercommunale » OUI : 100,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

Pour le Groupe "Province" OUI : 2.276,00 parts NON : 0,00 part ABSTENTION : 0,00 part

La séance est levée à 19 heures 05

Le Secrétaire,

Le Président,

Renaud DEGUELDRE

Gérard COX